

IA Gestionnaire - REINSCRIPTION –2025/2026
Etudiant précédemment inscrit à l'UGA
(Quel que soit le niveau de formation à l'UGA)

Pièces justificatives obligatoires pour tous les étudiants

N°	Libellé pièce justificative
00069	Formulaire d'inscription 2025/2026 complété et signé
00038	Pour les étudiants en formation initiale ou contrat d'apprentissage : Attestation 2025/2026 de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) qui comporte un QR code

En cas de changement de cursus ou admission dans une formation sélective

00046	Relevé de notes ou attestation de réussite de la formation précédente donnant accès à l'inscription (exemple : si l'admission est en master 1, fournir l'attestation de réussite de la licence) – (diplôme français uniquement)
-------	--

Pour une inscription administrative d'un étudiant en Master 2 MEEF 1^{er} et 2nd degré et DU MEEF 1^{er} et 2nd degré - en alternance :

00019	Copie du justificatif d'admission au CRPE 2023
-------	--

Pièces obligatoires à fournir en fonction de la situation de l'étudiant

Les pièces **00008, 00016, 00017, 00034, et 00019** engendrent une exonération totale des DI nationaux quel que soit le nombre d'IAE et dans certains **DU** habilités à recevoir des boursiers (hors bourse IDEX car exonération totale que dans une seule IAE).

00008	<ul style="list-style-type: none"> Si l'étudiant est boursier du Crous de l'académie de Grenoble, il doit être en possession de l'attestation de bourse 2025/2026 délivrée par le Crous (au nom de l'étudiant et recto verso du document, et doit être attribuée pour le niveau d'études dans lequel il s'inscrit). ⚠ Ne pas accepter : d'attribution en « attente de décision » ou portant la mention « refus ». Si un étudiant étranger est boursier du gouvernement français il doit être en possession d'une attestation bourse 2025/2026 délivrée par Campus France <u>comportant la mention</u> « exonéré des droits d'inscription ». Attention à la codification selon que l'étudiant soit de l'UE/EEE ou hors l'UE/EEE ⚠ Ne pas accepter : une attribution de bourse attribuée par un gouvernement étranger. Si l'étudiant bénéficie d'une bourse du ministère de la santé il doit être en possession : d'une attestation bourse 2025/2026 délivrée par la Région. Celle-ci concerne uniquement les cursus de médecine, infirmier, puériculture, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, maieutique & certaines formations sociales de l'IUT2 (Diplôme d'État d'Assistant de Service Social - DEASS) Si un étudiant étranger en Master 1 ou 2 bénéficie d'une bourse IDEX, il doit être en possession d'une attestation de bourse IDEX 2025/2026 délivrée par l'UGA. ⚠ L'étudiant qui ne peut pas fournir le justificatif de bourse devra s'acquitter de la totalité des droits et demandera un remboursement à posteriori lorsqu'il obtiendra son attestation de bourse. La pièce 00008 est à fournir mais ne peut pas faire l'objet d'une pièce manquante, puisqu'en l'absence de présentation de la PJ l'étudiant doit régler l'intégralité des droits d'inscription et ne devra pas être enregistré en tant que boursier.
00016	Pupille de la nation : de la carte pupille de la nation
00034	Etudiant bénéficiant du statut de réfugié, demandeur d'asile, sous protection subsidiaire, protection internationale ou étudiant en provenance d'Ukraine sous protection temporaire : document attestant la situation.
00017	Personne en situation de handicap : la « <u>Carte Mobilité Inclusion</u> » sur laquelle figure la mention « Invalidité »
00024	Etudiant inscrit en parallèle dans une autre université : certificat de scolarité et décompte des droits payés dans l'autre université. (Si inscription parallèle en 2025/2026 dans un établissement du Grand Etablissement UGA (Grenoble INP, Science PO Grenoble, ENSAG), voir guide des IA <u>car profil d'exonération partielle</u>).

Pour l'inscription administrative d'un étudiant inscrit précédemment dans une autre université en France

00022	<p>Fiche de transfert départ de l'université d'origine ou fiche de transfert arrivée de l'UGA complétée par l'étudiant, <u>signée et tamponnée par la scolarité</u> dans laquelle il est admis.</p> <p><i>(Ces fiches permettent de récupérer le dossier étudiant dans l'établissement d'origine. Il appartiendra à la scolarité d'assurer le suivi de ces dossiers ainsi que les relances auprès de l'établissement d'origine le cas échéant. Dès réception, le dossier étudiant doit être enregistré dans le suivi des PJ sur Apogée).</i></p>
--------------	---

Pour une inscription en alternance : étudiant en apprentissage ou contrat de professionnalisation

00047	Etudiants en contrat de professionnalisation : contrat signé du salarié et de l'entreprise pour l'année universitaire en cours (voir fiche focus IA Contrat professionnalisation)
00048	Etudiants en contrat d'apprentissage : contrat signé du salarié et de l'entreprise pour l'année universitaire en cours (voir fiche focus IA Apprenti) ⚠ Assujetti à la CVEC

Pour une inscription administrative d'un public particulier

00032	<p>Fiche d'autorisation d'inscription pour publics FC pour : formation continue, reprise d'études, alternance, VAE ou VES</p> <p>ou</p> <p>Fiche d'autorisation d'inscription pour publics FI pour : accueil-échanges, conventions, auditeurs libres, apprenants hébergés ou sous un profil exonérant particulier</p>
--------------	--

Pour une inscription d'un étudiant extracommunautaire (étranger hors UE/EEE)

Si l'étudiant est extracommunautaire **voir le tableau récapitulatif des droits différenciés** afin de savoir s'il est assujetti au paiement des droits différenciés ou non **et connaître la pièce qui est à fournir en fonction de sa situation** :

00049	Etudiant extracommunautaire - Rattachement à un citoyen de l'UE / EEE / Suisse «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse» Ou «Carte de séjour - directive 2004/38/CE ne pas oublier de coder la variable sur apogée
00051	Etudiant extracommunautaire - Résident longue durée (ou son enfant) « Carte de résident longue durée - UE » ou « certificat de résidence algérien » + pour enfant → preuve de la filiation (extrait acte de naissance ou livret de famille traduit en français) - ne pas oublier de coder la variable sur apogée
00051	Etudiant extracommunautaire Domiciliés fiscaux en France depuis au moins deux au 01/01/2025 Trois avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) pour les années 2023-2024-2025 (revenus 2022-2023-2024) ne pas oublier de coder la variable sur apogée
00052	OU Rattachés à un foyer fiscal en France depuis au moins deux ans au 01/01/2025 Trois avis d'imposition ou ASDIR du foyer auquel il est rattaché (avec une adresse en France) + copie de la déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée ne pas oublier de coder la variable sur apogée .
00058	Etudiant extracommunautaire Attestation de l'Ambassade de France pour l'exonération partielle ne pas oublier de coder la variable sur apogée
00053	Etudiant extracommunautaire Carte d'étudiant ou attestation d'inscription 2018-2019 indiquant l'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur en France (y compris centre FLE) ne pas oublier de coder la variable sur apogée
00054	Etudiant extracommunautaire Imprimé UGA de demande d'exonération partielle
00059	Etudiant extracommunautaire Etudiant Québécois - Copie du passeport Canadien et carte d'assurance maladie ne pas oublier de coder la variable sur apogée

⚠ D'autres pièces justificatives peuvent être demandées par votre composante. Dans ce cas-là, il vous appartient de les communiquer à l'étudiant.